

SEANCE DU 26 MARS 2018

Le vingt six mars deux mil dix huit, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 19 mars 2018.

Etaient présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Laure ROPERS, Claude PIRIOU, Marie Annick HAMON, Olivier GUERVILLY, Joël PIRIOU, Patrick HERVE, Arnaud LE BRAS.

Etaient absents : Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET.

Secrétaire de séance : Claude PIRIOU

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat du Super U de Trèbes.

DPU

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître PATARIN Delphine, notaire à PONTRIEUX.

Elle concerne :

- Une maison d'habitation sise 18 rue de la Corderie

Cette vente n'intéresse pas la commune.

N° 01.2603.2018 : ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE

Le maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de faire l'acquisition d'un nouveau photocopieur pour les services administratifs de la mairie. Il donne le résultat de la consultation des entreprises. Il propose de retenir l'offre de la société KODEN de PLERIN pour un montant HT de 2 490 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide de faire l'acquisition d'un photocopieur couleur SHARP MX2630NSF avec fonction scanner et imprimante réseau auprès de la société KODEN de PLERIN pour un montant HT de 2 490 €.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces liées à cet achat et à la maintenance du matériel

N° 02.2603.2018 : Approbation du compte de gestion 2017

LOTISSEMENT COMMUNAL ARGOAT 539

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion

dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 03.2603. 2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET ANNEXE : Lotissement Argoat

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	15 259.02 €	41 465.29 €
		Excédent : 26 206.27 €
Investissement	11 761.02 €	11 761.02 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2017 .

N° 04.2603.2018 : BUDGET PRIMITIF 2018 : LOTISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	40 556.27 €	40 556.27 €
Investissement	8 439.03 €	8 439.03 €

N° 05.2603.2018 : Approbation du compte de gestion 2017 : Budget commune 530

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2017** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2016**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 Y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 ° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 06.2603.2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – commune 530-

Monsieur le Maire quitte la séance et confie le point à Mr Gérard LE CABEC qui présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	419 290.90 €	1 040 268.50 €
		<i>Excédent = 620 977.60 €</i>
Investissement	1 031 498.16 €	683 198 €
		<i>Déficit = 348 300.16 €</i>
Reste à réaliser	75 410 €	209 427 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- approuve le compte administratif de 2017.

N° 07.2603.2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition applicables en 2017.
Il propose de les maintenir pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour 2018 :

Ils sont fixés comme suit :

TAXE D'HABITATION :	15.19 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés bâties :	16.32 %
TAXE FONCIERE sur les propriétés non bâties :	68.69 %

N° 08.2603.2018 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat à affecter = 620 977.60 €

- Affectation en réserve R 1068	350 000.00 €
- Report en fonctionnement	270 977.60 €

N° 09.2603.2018 : BUDGET PRIMITIF 2018 – 530

Le Maire présente le Budget Primitif 2018 pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement en dépenses et en recettes.

Le Maire soumet le Budget Primitif 2018 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la *section de fonctionnement* équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 884 942.84 € recettes = 884 942.84 €

- approuve la *section d'investissement* équilibrée en recettes et en dépenses pour les sommes suivantes : dépenses = 981 115.98 € recettes = 981 115.98 €

INTERVENTION DE MR GUYOT – TRESORIER

Monsieur GUYOT présente une analyse financière de la commune pour 2017 et remet un document aux élus.

Mr Guyot souligne la bonne et stable capacité d'autofinancement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées ;

La capacité de désendettement des de 2, 66 années.

Monsieur Yannick BOUGET fait ensuite un commentaire sur la situation financière

Comme vous l'a indiqué Monsieur Guyot, nous avons une situation financière saine.

Au budget de fonctionnement, nous dégageons une capacité d'autofinancement de 288 749.09 €, ce qui est important et vient en recette au budget d'investissement.

Le 1^{er} poste de charge est le poste personnel qui représente 55 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est raisonnable pour une commune comme la nôtre.

A signaler également que la DGF a baissée de 2013 à 2017 de 33 666 € soit 20 % du montant de la dotation en moins.

Au budget d'investissement, nous avons dépensé en 2017, 996 653 €. 2017 a été une grosse année, nous descendrons en 2018 à environ 700 000 €.

La dette par habitants est de 68 € pour Saint Clet, 75 € pour les Côtes d'Armor et 69 € au niveau national.

INFOS

Remerciements des familles NEDELLEC et HAMON pour le décès qui les ont touché.

Le Maire informe l'assemblée de l'installation de Mr Cyrille Huet de Kérouzéver en tant que plaquiste, jointoyeur.

Commune de Grâces

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande de participation concernant les travaux de sécurisation aux abords du Collège Albert Camus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire

Le Conseil Municipal